



A V I S

RECRUTEMENT d'un(e) ouvrier(ère) non qualifié(e) statut P.T.P. pour un programme « Propreté publique »

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le collège communal a décidé de lancer un appel public en vue du recrutement à un **emploi d'ouvrier(ère) non qualifié(e) dans le régime "Programme de Transition Professionnelle" (P.T.P.)**, pour la période du 01^{er} mai 2019 au 30 avril 2020, subventionné par l'ONEM et la Région Wallonne, dans le régime contractuel, à temps plein, au Service communal des Travaux, pour un emploi consistant essentiellement en travaux d'entretien et de réfection de la voirie communale et de ses dépendances, poste réservé uniquement aux candidat(e)s étant dans les conditions P.T.P. (renseignements et passeport pouvant être obtenus auprès du FOREM).

1. Missions :

- L'ouvrier est affecté principalement au renforcement et au développement des actions permanentes de la commune en matière de propreté publique (voiries, places publiques, accotements, sentiers, poubelles publiques, sensibilisation de la population).
- Il participe à l'entretien, à la maintenance et à l'aménagement des voiries et sentiers communaux et des espaces publics en général.
- Il participe aux missions d'intervention d'urgence (ex. intervention rapide en cas d'accident ou de catastrophe naturelle).
- Il exécute les tâches du service dans ses domaines de qualification, mais aussi selon les besoins du Service communal des Travaux pour les activités et travaux simples non liés à sa qualification, situés dans le secteur non marchand, qui consistent une mise en valeur, une gestion et un entretien du patrimoine communal (bâtiments, voirie, monuments, cimetières, ...), de tâches diverses de manutention de matériel communal et de conduite de véhicules communaux.
- Il nettoie, entretient et range le matériel, les équipements et les locaux.
- Il est sous l'autorité du Responsable du Service des Travaux.

2. Aptitudes :

- Faire preuve du sens des responsabilités et d'une conscience professionnelle élevée
- Faire preuve d'une grande rigueur, intégrité et flexibilité.
- Participer le cas échéant au service d'hiver (déneigement et lutte contre le verglas, selon l'horaire décalé spécifique).

3. Conditions :

- être belge ou citoyen(ne) de l'Union européenne;
- Jouir des droits civils et politiques et être de conduite irréprochable (modèle 596 al 1) ;
- âge minimum: 18 ans;
- être en possession d'un passeport P.T.P. pouvant être obtenu auprès du FOREM (Passeport P.T.P et document C63.3 PTP);
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer : satisfaire à l'examen médical d'embauche auprès du Service de Prévention et de Médecine du travail.

4. Prestations :

- ❖ L'horaire des prestations est celui en vigueur au service des travaux et porte actuellement sur un volume de trente-huit heures par semaine, du lundi au vendredi. Occasionnellement, le travailleur peut être appelé à accomplir des prestations en dehors des jours prévus, en cas de rappel selon la nécessité du service public (service d'hiver, travaux supplémentaires, imprévus et urgences). Les prestations irrégulières sont valorisées (règles, modalités et conditions arrêtées par le conseil communal).
- ❖ Formation : L'agent sera formé au maniement des outils manuels et mécaniques nécessaires au maintien de la propreté sur le domaine public en étant intégré à l'équipe du nettoyage. Il travaillera sous la tutelle d'un agent familiarisé aux règles de sécurité applicables à l'environnement de travail et à l'utilisation de l'outillage. Un programme de formations externes proposées par le Forem devra également être respecté.

5. Conditions financières :

- ✓ Echelle barémique pour l'ouvrier(ère) non qualifié(e): E 2 (14.133,53 à 16.599,85 €, à l'indice 138.01, + allocation de foyer ou indemnité de résidence et possibilité d'évolution de la carrière (selon les dispositions du statut pécuniaire du personnel communal), pécule de vacances et allocation de fin d'année + chèques repas).

6. Candidature : à adresser, contre récépissé au dépôt ou par pli postal recommandé, au Collège Communal d'Anthisnes, Cour d'Omalius, 1 à 4160 Anthisnes pour le vendredi 08 mars 2019 au plus tard, accompagné de :

- Une lettre de candidature (lettre de motivation, curriculum vitae, ...) ;
- Une copie du passeport PTP et du document C63.3 PTP ;
- Un extrait du casier judiciaire à réclamer à votre administration communale.

Après sélection, un extrait de l'acte de naissance sera requis pour compléter le dossier.

Toute candidature reçue hors-délai (cachet de la poste faisant foi) ou incomplète sera considérée comme non recevable.

7. Renseignement complémentaire : prendre contact auprès de Mme Christine SWENNEN, employée d'administration : christine.swennen@anthisnes.be – 04/383.99.93 ou de M. Christian FAGNANT, Directeur général : christian.fagnant@anthisnes.be – 04/383.99.90.

Par le Collège,

Le Directeur général,


FAGNANT C.



Le Bourgmestre,


TARABELLA M.